



# Fédération Equestre Romande

AEN, ASCJ, AVSH, FFSE, FGE, SCV  
ASRE, CR, PSR

## RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT ROMAND DE DRESSAGE CATEGORIE U21 (version 2022)

### 1 Champ d'application

- 1.1 Ce règlement définit les conditions pour l'attribution du titre de champion romand de dressage pour la catégorie U21, selon le règlement de la Fédération Suisse des Sports Équestres (ci-après : FSSE). L'attribution du titre se fera dans le cadre d'un concours officiel en Romandie.

### 2 Droit de participation

- 2.1 Cavaliers au bénéfice d'un brevet, d'une licence de saut ou d'une licence régionale de dressage de la FSSE validée pour l'année en cours. Les cavaliers doivent être légalement domiciliés dans un canton romand ou dans un district romand du canton de Berne et membres de l'une des associations affiliées à la FER. Le domicile de la licence ou du brevet faisant foi.
- 2.2 La participation à un autre "Championnat régional (FTSE, OKV, PNW, ZKV)" dans la même discipline, même dans autre catégorie est exclue.
- 2.3 Age limite des cavaliers : 21 ans lors de l'année en cours.
- 2.4 Les paires (cavalier/cheval) membres du cadre suisse des jeunes sont exclues de cette épreuve.

### 3 Mode de qualification

- 3.1 Les 10 paires ayant obtenu le meilleur pourcentage lors d'une épreuve officielle en cat. FB ou L lors de la période de qualification, seront qualifiées pour la finale. (Possibilité d'augmenter jusqu'à 15 paires d'entente entre l'organisateur et le responsable dressage de la FER)

La période de qualification débute 2 semaines avant le délai d'inscription de la précédente édition et va jusqu'à 2 semaines avant le délai d'inscription de l'édition de l'année en cours du championnat.

- 3.2 Le classement final sera publié sur le site de FER à la fin de la période de qualification (deux semaines avant le délai d'inscription du championnat).
- 3.3 Programmes à monter lors de la Finale :
- FB06/FB08 : paires ayant participé au minimum à une épreuve officielle de

Co-sponsors :

**epona.**  
votre animal, son assurance

**LE CAVALIER**  
PREMIER MENSUEL HIPPIQUE DE SUISSE ROMANDE  
ROMAND

catégorie FB, ayant participé à moins de 2 épreuves en catégorie L et avec maximum 160 points à la date du délai d'inscription de la finale.

- L12/L14 : paires ayant participé au minimum à une épreuve officielle de cat.L, ayant participé à moins de 2 épreuves catégorie M et avec maximum 1'200 points à la date du délai d'inscription de la finale.

Pour les paires membres du cadre de dressage poney FSSE : L19/L20.

- 3.4 Les cavaliers sont seuls responsables de se renseigner sur le classement final et d'annoncer par e-mail ([ab.charbonnier@bluewin.ch](mailto:ab.charbonnier@bluewin.ch)) leur volonté de participer à la finale au plus tard 2 semaines avant le délai d'inscription de l'édition de l'année en cours.

## 4 Engagement

- 4.1 Le montant de la finance d'engagement pour le Championnat Romand de dressage de catégorie U21 se monte à 100.- fr.
- 4.2 Les cavaliers sont seuls responsables de leurs engagements dans les délais.
- 4.3 Si un cavalier est qualifié avec plusieurs chevaux, il indique le cheval participant à la finale.
- 4.4 En cas de blessure du cheval qualifié, seul un cheval remplissant les critères des points 3 et 6 peut remplacer ce dernier.

## 5 Organisation

- 5.1 La finale du Championnat Romand de dressage de catégorie U21 est une épreuve spéciale.
- 5.2 La finale aura lieu en fin de saison, sur une place attribuée par la FER. La finale est organisée par une société affiliée à la FER en collaboration avec le RD FER.
- 5.3 Elle se déroule en 2 manches sur un carré 20x60m.
- 5.4 Les propositions doivent être approuvées par le délégué technique de la manifestation, en collaboration avec le RD FER.

## 6 Sélection des finalistes

- 6.1 Les 10 premières paires cavalier/cheval du classement établi par le responsable dressage de la FER seront qualifiées pour la finale. (Possibilité d'augmenter jusqu'à 15 paires d'entente entre l'organisateur et le responsable dressage de la FER) Les paires ayant la même moyenne de pourcentage que celle classée au dernier rang de sélection seront également qualifiées.
- 6.2 Chaque cavalier ne peut monter qu'un seul cheval lors des finales.

## 7 Ordre des départs

- 7.1 L'ordre des départs de la première épreuve sera effectué par tirage au sort (par un représentant de la FER).
- 7.2 L'ordre des départs de la deuxième épreuve de la finale se fera dans l'ordre inverse du classement de la première épreuve.

Co-sponsors :

**epona.**  
votre animal, son assurance

**LE CAVALIER**  
PREMIER MENSUEL HIPPIQUE DE SUISSE ROMANDE  
ROMAND

## **8 Classement final**

- 8.1 Un seul classement est établi pour tous les degrés.
- 8.2 Le classement final résulte de la moyenne des pourcentages (3 décimales) des deux épreuves.
- 8.3 En cas d'égalité, les résultats de la deuxième manche font foi.

## **9 Prix**

- 9.1 Prix : aux 30% des partants (300.-, 240.-, 200.-, 160.-, 130.-).
- 9.2 Plaques : aux classés avec indication du rang.  
Plaques souvenirs pour les suivants.
- 9.3 Flots : aux 3 premiers du classement de la finale.
- 9.4 Echarpe : au vainqueur, offerte par la FER.
- 9.5 Médailles : aux 3 premiers, offertes par la FER.
- 9.6 En principe la distribution des prix se fera à cheval.

## **10 Annulation**

- 10.1 Les deux épreuves de ce championnat Romand de dressage de niveau U21 pourront être annulées si le nombre d'inscription est inférieur à 5.

## **11 Litiges**

- 11.1 En cas de contestation quant à l'application du présent règlement ou d'événements non prévus par ledit règlement, le comité exécutif de la FER a pouvoir de décision sans appel.

## **12 Approbation du présent règlement**

- 12.1 Ce règlement a été approuvé par le comité exécutif de la FER, le 13 décembre 2021.

Co-sponsors :

**epona.**  
votre animal, son assurance

**LE CAVALIER**  
PREMIER MENSUEL HIPPIQUE DE SUISSE ROMANDE  
ROMAND